

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le treize avril deux mil vingt trois à 20h30, suivant convocation en date du cinq avril deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean Luc,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr MONTHEIL Jean Pierre à Mr BREUX Sylvain
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge

Membre absent n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore
Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2023/025 en date du 13 avril 2023

Fixation des taux d'imposition 2023

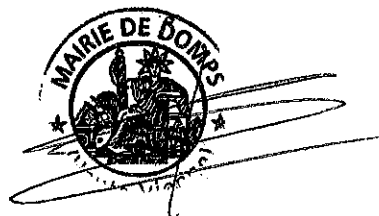
Mme le Maire rappelle les taux votés en 2022 et indique qu'il convient de se prononcer sur les taux 2023.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De fixer les taux des taxes directes locales pour 2023 de la manière suivante :

	Taux votés pour 2023
Taxe foncière (bâti)	30.86 %
Taxe foncière (non bâti)	69,89 %
Taxe habitation résidence secondaire	15.10%

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 14 avril 2023
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20230413-2023-025-DE
Date de télétransmission : 16/04/2023
Date de réception préfecture : 16/04/2023